

# 12/13

A FAIRE CIRCULER DANS TOUTES LES CLASSES AFFILIEES

NUMERO 76 juin 2013

# LE BULLETIN

**OCCE 68**

Office Central de la Coopération à l'Ecole  
12 Rue Messimy - 68025 COLMAR cedex  
mail: [occe.68@wanadoo.fr](mailto:occe.68@wanadoo.fr)  
Site: <http://www.occe.coop/ad68>  
tél: 03 89 24 04 12  
port: 06 33 22 73 94

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE  
DE VOS  
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**LA** BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel Enseignant Colmar**  
9, place de Lattre de Tassigny – 68027 Colmar  
Tél. : 0820 00 08 96\* – [cme68colmar@creditmutuel.fr](mailto:cme68colmar@creditmutuel.fr)

# LE BULLETIN

OCCE 68

JUIN 13  
N° 76

Association Départementale  
HAUT-RHIN



AD 68  
OCCE AUTONOMES  
& SOLIDAIRES

## Chers collègues,

La mise en oeuvre des PEDT va donner à l'Ecole l'opportunité du réseau éducatif qu'elle avait perdu. Les Projets Educatifs des Territoires vont contribuer à donner de la cohérence à l'Education des jeunes, en leur offrant des opportunités nouvelles. Activités artistiques, culturelles et sportives, en lien avec des acteurs locaux. Elles répondent à l'objectif de reconstruction du lien au sein des villes et des quartiers, notamment par la découverte d'un panel riche d'activités éducatives. Notre statut d'acteur du temps scolaire nous rappelle à l'ambition d'être force de proposition dans le débat sur les rythmes scolaires mais aussi dans les nouvelles Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education et ce en cohérence avec notre projet éducatif à la coopération.

La refondation de l'école est une nécessité et une chance pour tous à condition de mettre le débat sur les bons rails, ceux qui mènent vers l'essentiel : l'Ecole bienveillante, accueillante et exigeante qu'ensemble nous appelons de nos vœux : l'Ecole de la coopération.

Jean-Pierre Poletto, Président

### SOMMAIRE :

<b>La vie de votre association départementale</b>	<b>p 4</b>
<b>Les nouveaux projets de l'association départementale</b>	<b>p 5</b>
<b>Mandataires : cas particuliers</b>	<b>p 6</b>
<b>Les outils pour la rentrée / Copains qui dansent</b>	<b>p 7</b>

### DOSSIER STATUTAIRE après la dernière page contenant :

- Le compte-rendu financier statutaire
- Le compte-rendu d'activités statutaire
- L'engagement du mandataire
- Le quitus au trésorier mandataire
- Le formulaire de changement de mandataire (si besoin)

**Merci de lire attentivement ces documents et de nous retourner remplis et signés ceux qui sont destinés à la gestion de l'Association Départementale OCCE 68.**

**MERCI DE FAIRE CIRCULER CE BULLETIN DANS TOUTES LES CLASSES et de veiller à ce que tout le monde le lise. Il est consultable également sur le site Internet de l'OCCE 68**

## UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à notre dernière Assemblée générale dont vous trouverez le compte-rendu sur notre site, voici la composition de notre nouveau Conseil d'Administration : toutes ces personnes bénévoles ont la charge de pérenniser le fonctionnement statutaire de l'association. Elles se réunissent une fois par mois en conseil d'administration et se retrouvent également en commission pour préparer des projets coopératifs autour de l'EEDD et de la CIDE en lien avec le Salon du livre en novembre.

#### BUREAU :

Président : M. POLETTO Jean Pierre  
Vice-présidente : Mme GINDENSPERGER M. Christine  
Trésorier : M. GARCIA José  
Secrétaire Général : M. LUTZ Jérémie

#### ADMINISTRATEURS :

M. BIRY Jean Luc	Mme BOËS Isabelle
M. BOUYSSOUNOUSE Pierre	M. BRAUN Roland
Mme SCHAFFHAUESER Nicole	M. EICHHOLTZER Bernard
M. BETTINGER Rémy	Mme GOLISANO Stéphanie
Melle KACHLER Martine	Mme MAZZA M. Christine
M. MEYER Claude	M. RUCH Pierre
Mme SANCHEZ Caroline	Mme WODEY Arlette

### AU SIEGE :

**Nicole**, notre secrétaire, vous accueille tous les matins de 8h00 à 12h00. Elle s'occupe plus particulièrement des affiliations et des changements de mandataires. **Jézabel**, notre comptable, est disponible tous les après-midis de 13h30 à 17h00 et le mercredi jusqu'à 16h. Elle tient la compta du siège et peut vous aider en cas de besoin à gérer des situations comptables qui posent problème.

**Catherine**, notre animatrice départementale, peut vous conseiller sur des questions juridiques et techniques (assurances, engagement d'un artiste, organisation d'une tombola ...). Elle intervient également dans le cadre pédagogique :

- animations pédagogiques
- interventions dans le 1er degré (conseils d'école, conseils de maîtres)
- Animations dans les classes : ateliers philo, jeux coopératifs, danse
- Interventions dans le second degré, à l'UHA, en formation de Directeurs

### BILAN PEDAGOGIQUE DE L'ANNEE 2012/2013

- ◇ **ANIMATIONS PEDAGOGIQUES** sur les thématiques de la prévention et gestion de conflits, les intelligences multiples, la correspondance scolaire, l'estime de soi, le film d'animation et la danse traditionnelle : 17 animations, soit 340 enseignants
- ◇ **CONFERENCE PEDAGOGIQUE** autour de l'autorité qui a concerné tous les enseignants de la circonscription de Mulhouse 2 ainsi que les Conseillers pédagogiques d'Alsace
- ◇ **INTERVENTIONS DANS LES CLASSES :**  
Les ateliers philo : 37 classes soit 925 élèves ont bénéficié de 3 séances d'initiation  
Danse : 6 classes  
Jeux coopératifs : 30 classes
- ◇ **INTERVENTIONS DANS LES ECOLES EN CONSEIL DES MAITRES**  
17 écoles : présentation de la coopérative scolaire, outils de prévention et gestion de conflits, réflexions sur la coopération, l'estime de soi. 1 école en animation école sur un parcours de 12 heures.
- ◇ **INTERVENTIONS SPECIFIQUES**  
12h à l'UHA en Master ESS - Formation des nouveaux mandataires 6h - Formation de Directeurs 6h - Formation second degré 12h - Participation aux Forums pédagogiques des circonscriptions de Saint-Louis et Ingersheim.



### PROJET CIDE/SALON DU LIVRE

Parce que des enfants sont « de l'autre côté », en faveur de droits pour tous les enfants, faites participer votre classe à une exposition au salon du livre de Colmar avec l'aide de l'OCCE.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant a été adoptée par l'ONU en 1989, elle a pleine valeur juridique en France.

Les droits de l'enfant concernent tous les enfants et les adolescents quel que soit leur âge, leur sexe, leur pays et leur origine.

Avec l'OCCE, il s'agit pour les enfants de l'école et les adolescents du 2d degré, dans un projet de classe ou de foyer coopératif, de découvrir leurs droits et d'en devenir les acteurs et les ambassadeurs.

#### La parole est donnée par l'OCCE aux élèves des classes et des foyers coopératifs !

Pour participer à l'exposition organisée par l'OCCE, il suffit de choisir un seul article ou un seul thème de la C.I.D.E.

- ⇒ On se documente et on construit un projet, on questionne, on expose, on réagit, on bâtit un projet d'écriture ou un projet artistique.
- ⇒ Les productions peuvent être des textes illustrés, des calligraphies à la main ou numériques, des productions plastiques en volume, des productions à plat, de petits ou de grands formats, ...
- ⇒ On s'inscrit à l'OCCE début octobre, les productions seront prêtes pour le 15 novembre et seront exposées au salon du livre de Colmar les 23 et 24 novembre 2013.

Pour vous donner des idées, pour démarrer, pour susciter des réactions, plusieurs fiches à suivre dès la rentrée de septembre ! Vous bénéficierez d'une aide pédagogique et matérielle de l'OCCE.

### PROJET EEDD/ECOCITOYENNETE : à l'école comme au jardin, un geste pour demain

Un thème est proposé chaque mois sur le site de l'OCCE :

**Octobre** : La gestion des déchets de l'école    **Novembre** : Consom'attitude    **Décembre** : La solidarité  
**Janvier** : L'électricité    **Février** : Le chauffage    **Mars** : Recyclage /Recycl'art    **Avril** : Environnement extérieur  
**Mai** : L'eau

La première semaine du mois, chaque classe inscrite discute au sein de la classe et propose une action éco citoyenne à mener par rapport à ce thème. Les idées d'actions sont mutualisées sur le site de l'OCCE.

#### Quelques pistes :

Fabriquer des nichoirs ou abris à insectes en matériaux recyclés - Mettre en place un système de contrôle de l'eau économisée (label Eco-école) - Recyclage de jeux / actions de solidarité -Travailler sur l'économie solidaire - Réflexion sur les moyens de transports pour venir à l'école...

Puis l'action retenue par chaque classe est menée tout au long du mois et fait l'objet d'un bilan à la fin du mois sur le site de l'OCCE : un petit « Quoi de neuf chez les écocitoyens ? »

Les actions successives sont maintenues quand une nouvelle action est en cours de réflexion.

Une rencontre « Fête éco citoyenne » de l'OCCE avec des expositions et des ateliers aura lieu en fin d'année.



## MANDATAIRE : REPERES POUR LA FIN D'ANNEE SCOLAIRE

En fin d'année scolaire, divers cas de figure touchent le devenir immédiat des coopératives scolaires.  
Voici pour les situations les plus courantes quelques **CONSEILS** et **RECOMMANDATIONS** .

### 1. Vous quittez votre poste et personne ne veut reprendre le mandat :

La coopérative ne peut plus fonctionner légalement. Cette situation conduit à la dissolution.

Dans ce cas, la dévolution des biens fait l'objet d'une décision de l'Association Départementale **sur proposition de l'équipe éducative.**

- Principe de base : les biens acquis restent prioritairement à la communauté scolaire
- Ceci étant, dans le strict respect de la législation en vigueur.
- Le Mandataire va au bout de son mandat annuel et ajoute un courrier au CRF expliquant la situation et proposant une solution.
- En aucun cas il n'entreprind de démarches à la banque.
- L'équipe du siège se charge de tout.

### 2. Vous êtes mandataire dans une coopérative de classe dans une école à plusieurs classes adhérentes à l'OCCE 68.

#### *Vous restez en poste :*

C'est le cas le plus simple :

- Vous faites le bilan et l'inventaire en fin d'année.
- Vous poursuivrez les activités coopératives à la rentrée prochaine en vous ré-affiliant normalement.

#### *Vous êtes nommé(e) sur un autre poste :*

##### *- Vous connaissez votre successeur, il reprendra la Coopérative :*

- Cas simple également :
- Après votre bilan et l'inventaire, il demandera un "changement de mandataire" au siège de l'Association Départementale à l'aide du formulaire situé dans l'insert en fin du présent bulletin.
- Il pourra poursuivre sans autre problème la coopérative en se ré-affiliant.

##### *- Vous ne connaissez pas votre successeur.*

- Prévenez le siège de l'OCCE.
- Remettez tous les documents au siège de l'Association Départementale (au Directeur s'il en est d'accord).
- Nous contacterons directement votre successeur à la rentrée pour savoir s'il faut maintenir ou dissoudre la coopérative.

### 3. Vous êtes dans une classe d'une coopérative d'école.

- Il y a donc un seul mandataire pour plusieurs classes, même si, de façon interne, les classes peuvent avoir des projets et un fonctionnement autonomes.
- Cas assez simple dans la mesure où c'est le Conseil de Coopérative, composé des représentants des enseignants et en principe aussi des enfants de chaque classe, qui décidera de la dévolution des biens si vous quittez l'établissement.
- Dans le cas où votre successeur refuserait de s'inscrire dans la démarche, c'est au même Conseil Coopératif que reviendra la charge de statuer. Cette situation est parfois délicate.

### 4. Votre classe est une coopérative isolée dans une école à plusieurs classes.

Ce cas de figure, très rare, présente la plus grande variété de situations et nous sommes souvent confrontés ici au problème de légitimité de la dévolution des biens : sont-ils liés aux élèves, au poste, au maître, à une association de parents ?

Ces biens "appartiennent" statutairement à l'Association Départementale OCCE, mais dans tous les cas, ce sont encore LE BON SENS et les DECISIONS PRISES COOPERATIVEMENT qui seront nos meilleurs conseillers :

#### **Vous restez en poste dans l'école, vous suivez vos élèves et vous changez donc de cours.**

- Après bilan et inventaire, il est normal que vous poursuiviez la coopération sur la base des acquis de l'année précédente.

#### **Vous restez en poste dans l'école, vous gardez le même cours, mais vous aurez d'autres élèves : c'est le cas le plus fréquent !**

- Il nous paraît raisonnable d'en discuter avec les élèves que vous allez quitter, tenant compte, si possible, d'éventuels projets du futur maître de ces élèves, mais aussi de votre implication et de votre engagement au cours de l'année écoulée.
- Les reliquats peuvent donc être attribués à vos futurs élèves, ou suivre vos anciens élèves . C'est de l'éducation citoyenne par les actes.

#### **Vous restez en poste dans l'école mais changez d'élèves et de cours :**

- Les solutions seront recherchées de la même manière que précédemment.

#### **Vous quittez l'école :**

- Après bilan et inventaire, vous remettez au Directeur toutes les archives de la coopérative. Il demandera la dissolution au siège de l'Association OCCE Départementale.

## Quand revient septembre ...

### LES AGENDAS COOPERATIFS CYCLE 1, 2 ET 3 A COMMANDER pour la rentrée de septembre

L'agenda coop est un outil pédagogique illustré dans lequel, chaque jour, les enfants découvrent une question et une activité pour apprendre à se connaître et s'estimer, aller vers les autres et mieux les respecter.

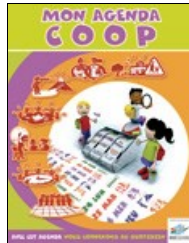
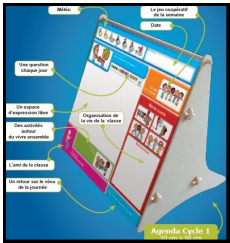
#### L'agenda coop c'est :

Pour les enfants :

- Des questions pour développer l'esprit coopératif
- Une idée par jour pour apprendre à vivre ensemble
- Des activités pour développer l'estime de soi
- Des outils pour s'entraider
- Des astuces pour s'apprécier
- Des défis pour s'évaluer

Pour les enseignants :

- Un guide pédagogique pratique
- Un CD de données (pour les maternelles)



### LES CALENDRIERS OCCE :

Le calendrier 2014 de l'OCCE est déjà arrivé !

Sa vente peut vous apporter un revenu non-négligeable pour financer les projets de votre coopérative.



La thématique de cette année est « L'EAU ». Il est personnalisable par chaque élève puisqu'un espace de création lui est réservé.

Prix d'achat : 1,85 €

Prix de revente conseillé : 3,00 €

### LE LOGICIEL COMPTA COOP WEB

La compta en ligne qui vous permet en toute sécurité, sans soucis de sauvegardes, de gérer les finances de votre coop de n'importe quel poste connecté. Cet outil permet également une prise en main à distance par notre comptable pour vous « dépanner » en cas de problèmes.

Coût annuel de la licence : 9 €

### COPAINS QUI DANSENT : UN GRAND SUCCES !

9 rencontres déjà l'année dernière - qui était l'année du lancement du projet - 18 cette année, soit environ 1900 élèves se sont rencontrés sur les airs de danses traditionnelles interprétées par Gilles Péquignot et Danyèle Besserer, le groupe « Au gré des vents ».

De la maternelle au cycle 3, ces rencontres ont pour objectif d'aller vers l'Autre, de partager un moment convivial, d'échanger, de goûter la musique vivante et de la vivre avec son corps dans la tradition du bal.

#### Pour l'année scolaire 2013/2014 :

Le répertoire est renouvelé chaque année, en gardant 2 danses du répertoire de l'année précédente. Le fonctionnement du projet reste inchangé : un temps d'apprentissage des danses avec les enseignants en présence des musiciens, les élèves apprennent les danses avec le CD support (les vidéos sont en ligne) et se retrouvent lors d'un bal programmé ensemble.

#### Comment s'inscrire ?

Un petit mail suffit : indiquez le nom de l'enseignant, l'école, le niveau de classe, le nombre d'élèves, une adresse mail et un numéro de téléphone.

La clôture des inscriptions est fixée au 30 septembre, les dates de rencontres pour l'apprentissage des danses seront communiquées très rapidement à la rentrée.

**Pour ceux qui ne connaissent pas le projet, vous pouvez vous rendre sur le site de l'OCCE 68 onglet « Copains qui dansent ».**



La MAE  
**N°1**  
depuis  
80 ans !

POUR VOTRE COOPÉRATIVE SCOLAIRE  
CONTRAT MAE - MAIF / OCCE



Conçu conjointement par la MAE et la MAIF  
dans le cadre de la coassurance, ce contrat  
départemental multirisque est souscrit par votre  
association départementale OCCE.

**Les garanties de base :**

- Responsabilité civile – Défense
- Dommages corporels (individuelle accident)
- Dommages aux biens
- Recours – protection juridique
- Assistance

La MAE est l'interlocuteur  
unique de l'association  
départementale OCCE pour :

- la souscription et la gestion  
de votre contrat
- la transmission de la  
déclaration d'accident

**MAE du Haut-Rhin • 02 32 83 60 68 • [www.mae.fr](http://www.mae.fr)**

66 av. Robert Schuman - BP 3187 - 68064 MULHOUSE CEDEX • [mae68@mae.fr](mailto:mae68@mae.fr)

Outils de prévention sur [www.mae-prevention.org](http://www.mae-prevention.org)



MON PREMIER ASSUREUR